

Siret : **92031181800016** Code Naf : **6202A**
Urssaf/Msa : **117 000001570967628**

Matricule : **00033**
N° SS : **288019935139548**

Iban / Rib : **FR09 2004 1010 1254 2669 4W03 369**
Emploi : **Consultant Full Stack .Net**
Statut professionnel : **Cadre**
Position : **3.1**
Coefficient : **170**

Madame AMRI Marwa
2 Square Jean Monnet
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Entrée : **06/02/2023** Sortie : **01/07/2025**
Ancienneté : **2 ans et 4 mois**

Convention collective : **Bureaux d'études techniques**

Eléments de paie				Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base				151.67	25.2852		3 835.00			
Heures supplémentaires 25 %				32.00	31.6065		1 011.41			
Heures supplémentaires 50%				6.00	37.9278		227.57			
Sous total Salaire de base				189.67			5 073.97			
Absence pour entrée/sortie				- 144.67	25.2852	3 658.01				
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 25 %				- 30.52	31.6065	964.63				
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 50%				- 5.72	37.9278	216.95				
--- Fin de contrat ---										
Indemnité compensatrice de congés payés							1 699.33			
Pas de CP acquis au titre de la maladie										
Salaire brut							1 933.71			
Santé										
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès								1 933.71	13.0000	251.38
Complémentaire - Incap. Inval. Décès								126.61	1.5000	1.90
Complémentaire - Incap. Inval. Décès								1 807.10	1.1300	20.42
Complémentaire - Santé				3 925.00	1.3450	52.79		3 925.00	1.3450	52.79
Accidents du travail & mal. professionnelles								1 933.71	0.7100	13.73
Retraite										
Sécurité Sociale plafonnée				126.61	6.9000	8.74		126.61	8.5500	10.83
Sécurité Sociale déplafonnée				1 933.71	0.4000	7.73		1 933.71	2.0200	39.06
Complémentaire Tranche 1				126.61	4.1500	5.26		126.61	6.2200	7.88
Complémentaire Tranche 2				1 807.10	9.8600	178.18		1 807.10	14.7800	267.09
Famille								1 933.71	3.4500	66.71
Assurance chômage										
Chômage								1 933.71	4.2500	82.18
APEC				1 933.71	0.0240	0.46		1 933.71	0.0360	0.70
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.										
Contribution ADESATT								1 933.71	0.0200	0.39
Autres contributions dues par l'employeur										
Autres contributions dues par l'employeur								1 933.71	2.0460	39.57
Autres contributions dues par l'employeur								126.61	0.1000	0.13
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu				2 361.72	6.8000	160.60				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu				2 361.72	2.9000	68.49				
Exonérations de cotisations employeur										- 2.64
Exonération sociale sur HC/HS				57.23	- 10.3400	- 5.92				
Total des cotisations et contributions						476.33				852.12
Indemnité de rupture conventionnelle exonérée							1 886.24			
Intéressement versé							386.74			
Réintégration fiscale				52.79						
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal				53.41						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel				1 291.60						
Montant net social				3 730.36						
Report du mois précédent						57.91				
	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements	
Mensuel										
Annuel										
Acquis										
Pris										
Solde										

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussignée, Madame AMRI Marwa,
demeurant 2 Square Jean Monnet
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,
de HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****3 389.48 Euros soit, en toutes lettres
*****Trois mille trois cent quatre-vingt neuf euros et quarante huit centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Juillet 2025.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	3 835.00
Heures supplémentaires 25 %	1 011.41
Heures supplémentaires 50%	227.57
Absence pour entrée/sortie	- 3 658.01
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 25 %	- 964.63
Absence pour entrée/sortie, Heures supplémentaires 50%	- 216.95
Indemnité compensatrice de congés payés	1 699.33
Indemnité de rupture conventionnelle exonérée	1 886.24
Intéressement versé	386.74
Report du mois précédent	- 57.91
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 282.97

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informée de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 01/07/2025

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"
Bon pour règlement des sommes indiquées

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"
Bon pour acquit des sommes sous réserve
d'encaissement

Signé par :

Mohamed Ellouze

60E611B5329F478...



DocuSigned by:

Marwa AMRI

A4CCCBA600D8454...

HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Madame AMRI Marwa (Matricule: 00033)
Demeurant à 2 Square Jean Monnet
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

En qualité de :
Du 06/02/2023 au 01/07/2025 : Consultant Full Stack .Net
Position 3.1, Coefficient 170

Soit une durée d'emploi du 06/02/2023 au 01/07/2025

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 12 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à PARIS le 01/07/2025

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
ELLOUZE Mohamed
Président

Signé par :

Mohamed Ellouze

60E611B5329F478...

DS

